

# Période de Formation en Milieu Professionnel : PFMP

*LES PFMP ou souvent appelées « stage » en milieu professionnel*

## Les 10 conseils et remarques des PFMP

- 1- La recherche d'entreprise d'accueil doit se faire très tôt dans l'année.
- 2- La convention doit être rapportée à l'établissement afin d'être validée.
- 3- La convention doit être signée par **vos parents, l'entreprise, le professeur, et le proviseur.**
- 4- Les PFMP sont obligatoires dans leur intégralité.
- 5- Si vous n'avez pas trouvé de lieu d'accueil, vous devez vous présenter au Lycée.
- 6- Votre diplôme ne sera pas validé et considéré comme non conforme si les PFMP ne sont pas faites.
- 7- Toute journée de travail non effectuée ou non justifiée devra être rattrapée **hors** du temps scolaire.
- 8- En cas de maladie, prévenez le lycée ainsi que votre entreprise. Prenez RDV chez un médecin afin d'obtenir un arrêt de travail.
- 9- L'attitude, la ponctualité, et le travail doivent être exemplaires pendant la période en entreprise.
- 10- Un stage réussi peut être une opportunité d'embauche demain.